Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260916-2026022-AU
Reçu le 18/09/2026

Date de mise en ligne de l'acte : 21/09/2026

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES

Le 16 septembre 2026

Décision N°2026/022

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - MISSION COMPLETE - XMGE - CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET LE COLLEGE

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2026 3 3 du 22 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 4 portant délégation dans le domaine suivant :

*« **4** – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,"*

Vu la délibération 2026 1 5 affirmant le souhait de la commune de créer une liaison piétonne et cyclable sécurisée entre l'école élémentaire Victor Hugo et le collège Gaston Phébus.

Vu la proposition faite par l'entreprise SDB XMGE, concernant une mission complète de maitrise d'œuvre pour la création d'une voie verte entre l'école élémentaire Victore Hugo et le collège Gaston Phébus.

Le Maire,

Décide :

1- **De confier** la mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une voie verte piétonne et cyclable entre l'école élémentaire Victore Hugo et le collège Gaston Phébus, à l'entreprise SELARL XMGE TOULOUSE située 8 chemin de la Terrasse, 31500 Toulouse pour un montant de 53 900 € HT.

2- **Et de signer** toutes les pièces se rapportant à la présente

Le Maire,

Louis **MARETTE**